

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN84

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Martinez, M. Rancoule, Mme Galzy,
M. Berteloot, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Girard et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase phrase de l'alinéa 41, après le mot :

« orbite »,

insérer les mots :

« géostationnaire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos moyens de télécommunication civils et militaires reposent, entre autre, sur des satellites des programmes Syracuse I, II, III et bientôt IV, lancés en orbite géostationnaire. Dans le cadre d'un conflit de haute intensité, nos adversaires auraient les moyens techniques pour porter atteinte à cette constellation, notamment mais pas uniquement, à travers des tirs de missile. Il nous faut prendre en compte cette nouvelle menace en développant dès à présent nos capacités de défense active pour protéger ces moyens de télécommunication.